



**REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

**COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE**

« A la rencontre de nos associations »
17ème édition - Samedi 5 septembre 2026

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

**« À LA RENCONTRE DE NOS ASSOCIATIONS »
17^{EME} EDITION - SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, sport et vie associative », en date du 21 mai 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** l'organisation de la 17^{ème} édition de la manifestation intitulée « A la rencontre de nos associations », le samedi 5 septembre 2026, de 15h00 à 20h00, sur la place de l'Anse Madame ;

– **Considérant** ce qui suit :

Pour répondre aux attentes de la population schœlchéroise en matière d'activités sportives, culturelles et de loisirs, et soutenir l'action de ses associations caritatives et sociales, la ville organise le forum des associations intitulé « **À la rencontre de nos associations** », afin de présenter les différentes offres issues du domaine sportif, culturel, artistique, caritatif et de la cohésion sociale existants sur le territoire.

Cette manifestation qui en est à sa dix-septième édition est devenue un outil important de promotion de la pratique sportive, culturelle et de loisirs, mais surtout un espace d'échanges et de communication avec le public.

Elle se déroulera **le samedi 5 septembre 2026**, La proposition de maintenir le village sur la place de la rive droite de l'Anse Madame permet d'améliorer les conditions d'accueil des exposants et des visiteurs.

C'est l'occasion pour les acteurs du monde associatif, de se faire connaître, de promouvoir leurs activités et d'augmenter leur effectif en procédant sur place à l'inscription des nouveaux adhérents.

Programmation prévisionnelle

- ✓ Juin 2026 : Mise à disposition des fiches d'inscription
- ✓ 1 septembre 2026 : Clôture des inscriptions
- ✓ Semaine 36 : Mise en place du village - Filage avec animateur (mardi) - arrêts - installation chapiteaux (mardi) - commission de sécurité (jeudi) - installation du village (samedi 8h : 1 table et 2 chaises par association - sanitaires - décor - sono - marchands...)
- ✓ Samedi 5 septembre 2026 : Mise à disposition des stands aux associations, à partir de 13h00

Ouverture du village à 15h00

15h-18h : Stands – animations/Démonstrations – sonorisation – possibilité d'initiation/découverte des activités sur place (CNS - place ...),

16h30 : mot du Maire ou de son représentant

17h30-18h45 : Aqua Fitness

Fermeture des stands à 19h00

19h-20h : animation musicale (Live)

Moyens logistiques

29 chapiteaux électrifiés, 8 praticables, 60 tables, 170 chaises, 30 panneaux d'affichage, 60 barrières VAUBAN, 2 véhicules ...

Moyens humains :

Agents de la Direction des Sports, 1 agent de la Vie associative DASS, 6 APS agents de prévention, services de la Ville

Animation, communication : 1 Animateur / Plan de communication (presse écrite, affichage) / dépliant.

BUDGET
de la 17^{ème} Édition
« À LA RENCONTRE DE NOS ASSOCIATIONS »

DEPENSES	COUTS en €	RECETTES	COUTS en €
Personnel coordination et animation Ville	6 240	Charges de personnel et de la logistique Ville	10 480.00
Logistique Ville 8 praticables 13 chapiteaux ville 60 barrières Vauban 30 panneaux d’affichage 60 tables - 130 chaises 2 véhicules ... Moyens humains des services associés de la Ville	4 240		
Sonorisation	831.00	Dépenses de l’opération :	10 802.00
Animateur	760.00		
Affiches, flyers, banderole (autocollants)	268.00		
Logistique autres communes 12 chapiteaux autres communs Location de 12 chapiteaux	3 285.00		
Sanitaires mobiles 1 normal et 1 PMR	1 292.00		
Bande annonce radio	1 709.00		
Bracelets Aquafit Ness	105.00		
Animateur Aqua Fitness	35.00		
2 coachs Aquafit Ness	100.00		
Sono Aquafit Ness	100.00		
Projecteurs Aquafit Nigth	100.00		
Structures gonflables	217.00		
Animation musicale de fin	1 400.00		
Sonorisation Groupe	600.00		
TOTAL	21 282.00		21 282.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

ARTICLE 1^{er} :

- La mise en place de la 17^{ème} édition de la manifestation intitulée « A la rencontre de nos associations », le samedi 5 septembre 2026 ;

ARTICLE 2 :

- La prise en compte du coût des différents postes de dépense dans le budget municipal, soit la somme de dix mille huit cent deux euros (10 802 €).
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 06 JUIL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,



Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.